

<https://snetap-fsu.fr/Auvergne-Rhone-Alpes-Courrier-PREAP.html>



Auvergne-Rhône-Alpes : Courrier PREAP

- En Région -

Date de mise en ligne : mardi 30 janvier 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Le [courrier adressé à la DRAAF](#)

Par deux fois, lors du [CTREA](#) du 28 novembre 2017 et lors du CREA du 14 décembre 2017, vous avez répondu qu'il n'y aurait pas de Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public en région Auvergne Rhône Alpes. Pourtant, le Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public, signé en 2009 par Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Agriculture, le prévoit expressément dans sa mesure N° 15 : « construire dans chaque région un projet pluriannuel pour l'enseignement agricole public » mesure déclinée dans la note de service [DGER/SDET/N2011-2085](#) du 11 juillet 2011

Dans l'annexe 5 du sixième schéma prévisionnel national des formations ([SPNF](#)) de l'enseignement agricole (2016 - 2020), diffusée par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 25 novembre 2016, il est écrit :

« De façon corollaire, sera également actualisé le projet régional de l'enseignement agricole public (PREAP), en liaison avec l'éventuel ajustement du PREA ».

Ces deux textes nous donnent toute légitimité pour exiger la mise en oeuvre d'un PREAP Auvergne Rhône Alpes. Si vous deviez poursuivre dans votre démarche de refuser son élaboration, non seulement nous refuserons de participer à tous travaux d'élaboration de PREA mais ferons recours afin que les textes légaux soient bien appliqués.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, mes respectueuses salutations.

Pour Le SNETAP-[FSU](#)

René RIPOCHE

Pour [SUD-RURAL](#)

Michel JULIEN-LAFERRIERE

Pour SEA-[UNSA](#)

Didier FLEURY

Copie aux instances nationales du SNETAP-FSU, de SUD RURAL & TERRITOIRE et du SEA-UNSA ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général de l'enseignement et de la recherche